## LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES

## A DEPOSER EN LIGNE

## 1re année de doctorat

	La photocopie de la carte d'identité recto-verso ou la photocopie du passeport en cours de validité La photocopie du certificat de Préparation à la Journée Défense Citoyenneté (JDC) ou à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) pour les doctorants français âgés de moins de 26 ans	
	La photocopie de l'extrait d'acte de naissance (pour les doctorants étrangers)	
	La photocopie du contrat de travail précisant le montant brut mensuel de la rémunération pour 3 ans	
	OU attestation de financement signée par le directeur du laboratoire précisant le montant brut mensuel et les dates de début	
	et de fin de contrat pour 3 ans	
	(Pour les doctorants bénéficiant d'un financement ministériel (MESR), les ENS, les agrégés et les Polytechniciens,	
	l'attestation n'est pas nécessaire)  OU photocopie de l'attestation de bourse (Campus France, BGE (boursier Gouvernement étranger)) pour 3 ans	
П	Pour les doctorants bénéficiant d'un contrat CIFRE, photocopie de la lettre d'acceptation de l'ANRT	
	L'attestation d'acquittement de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus, à vos nom et prénom, informations sur le site	
	https://cvec.etudiant.gouv.fr/	
	Obligatoire sauf pour les doctorants qui s'inscrivent dans le cadre d'une cotutelle internationale (avec une université	
	partenaire) et qui s'acquittent des droits de scolarité dans le cadre dans l'université partenaire au titre de l'année	
	universitaire 2024-2025	
	La photocopie du diplôme permettant l'accès au doctorant (master, diplôme d'ingénieur, diplôme étranger)	
	La fiche récapitulative d'inscription en 1re année de doctorat portant les avis du directeur de thèse, du co-directeur le cas	
	échéant, du directeur de l'unité de recherche et du directeur de l'école doctorale	
	(à imprimer au format PDF à partir de votre espace personnel ADUM)  NB : Cette fiche n'est disponible que lorsque l'école doctorale a validé votre dossier	
П	La photocopie de l'attestation de responsabilité civile valable du 1/09/2025 au 31/08/2026 portant la mention "vie privée" ou	
_	"scolaire" et "extra-scolaire"	
	Une photographie d'identité couleur récente au format JPG. Elle doit répondre aux mêmes règles que celles concernant la	
	carte nationale d'identité :	
	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619	
	Autorisation des données personnelles dûment complétée et signée	
	Engagement dûment complété et signé	
	PIECES COMPLEMENTAIRES POUR LES DOCTORANTS	
	S'INSCRIVANT DANS LE CADRE D'UNE COTUTELLE INTERNATIONALE	
	Les doctorants s'inscrivent dans les deux établissements (Université de Toulouse et Université partenaire)	
	Les doctorants 3 macrivent dans les deux établissements (oniversité de rodiouse et oniversité partenaire)	
	IMPORTANT (CVEC)	
	Si la convention de cotutelle prévoit que le doctorant règle ses droits d'inscription dans l'université partenaire au titre	
	de l'année universitaire 2025-2026, le doctorant ne doit pas s'acquitter de la CVEC. Il n'a pas d'attestation à fournir. Si la	
	convention de cotutelle prévoit que le doctorant règle ses droits d'inscription à l'Université deToulouse au titre de	
	l'année universitaire 2025-2026, le doctorant doit s'acquitter de la CVEC et fournir une attestation d'acquittement.	
п	L'attestation d'inscription dans l'université partenaire	
	La photocopie de la convention de cotutelle signée par toutes les parties	
	L'attestation de bourse précisant le montant mensuel du financement et les dates de séjour en France ou la photocopie du	
	contrat de travail durant le séjour en France	
	L'attestation signée par le directeur du laboratoire d'accueil mentionnant :	
	- les dates de séjour du doctorant dans le laboratoire entre le 1/09/2025 et le	
	31/08/2026	
	- le montant mensuel du financement durant le séjour en France éventuellement le	
	complément de bourse	
INFORMATION IMPORTANTE POUR LES RESSORTISSANTS HORS UNION EUROPEENNE		

Les doctorants bénéficiant d'un <u>contrat</u> doctoral ministériel français ou tout autre <u>contrat</u> de travail français (contrat recherche, contrat CIFRE...) doivent solliciter avant leur arrivée en France une convention d'accueil auprès de la cellule Accueil chercheurs étrangers de l'université, Mme Catherine Stasiulis (tél : 05 61 55 87 69)

mél : catherine.stasiulis@univ-tlse3.fr document établi qui leur permettra d'obtenir le visa approprié pour prétendre au titre de séjour mention scientifique.